Code	Légende
UA	Zone urbaine ancienne centrale
UC	Zone urbaine à caractère récent
UE	Zone d'équipement public
UY	Zone d'activité économique
1AUa	Zone à Urbaniser dense, comprenant des logements intermédiaires
1AU	Zone à Urbaniser (vocation principale d'habitat)
2AU	Zone à Urbaniser à long terme
2AUt	Zone à vocation de loisirs et de tourisme de plein air
A	Zone agricole
Aa	Zone agricole où le patrimoine et le paysage sont protégés
Ah	Secteur agricole et rural habité
N	Zone naturelle à préserver
Nt	Zone naturelle à vocation de loisirs
Nh	Secteur naturel et rural habité

Zones humides à préserver (article 2 du réglement de PLU) recensement préalable de octobre 2008, complété en octobre 2009

Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L130-1 et suivants du Code de l'urbanisme

Emplacements réservés au bénéfice de la Commune de Prat (art. L123-1-5 alinea 8)

1. Aménagement d'un cheminement
2. Création de voies
3. Aménagement d'un cheminement
4. Aménagement d'espace public
6. Aménagement de carrefour

Voie d'accès et/ou de desserte à créer ou conserver (art. L123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme)

Création d'accès interdite

Recul des constructions par rapport aux RD

Cheminement à conserver / projeté

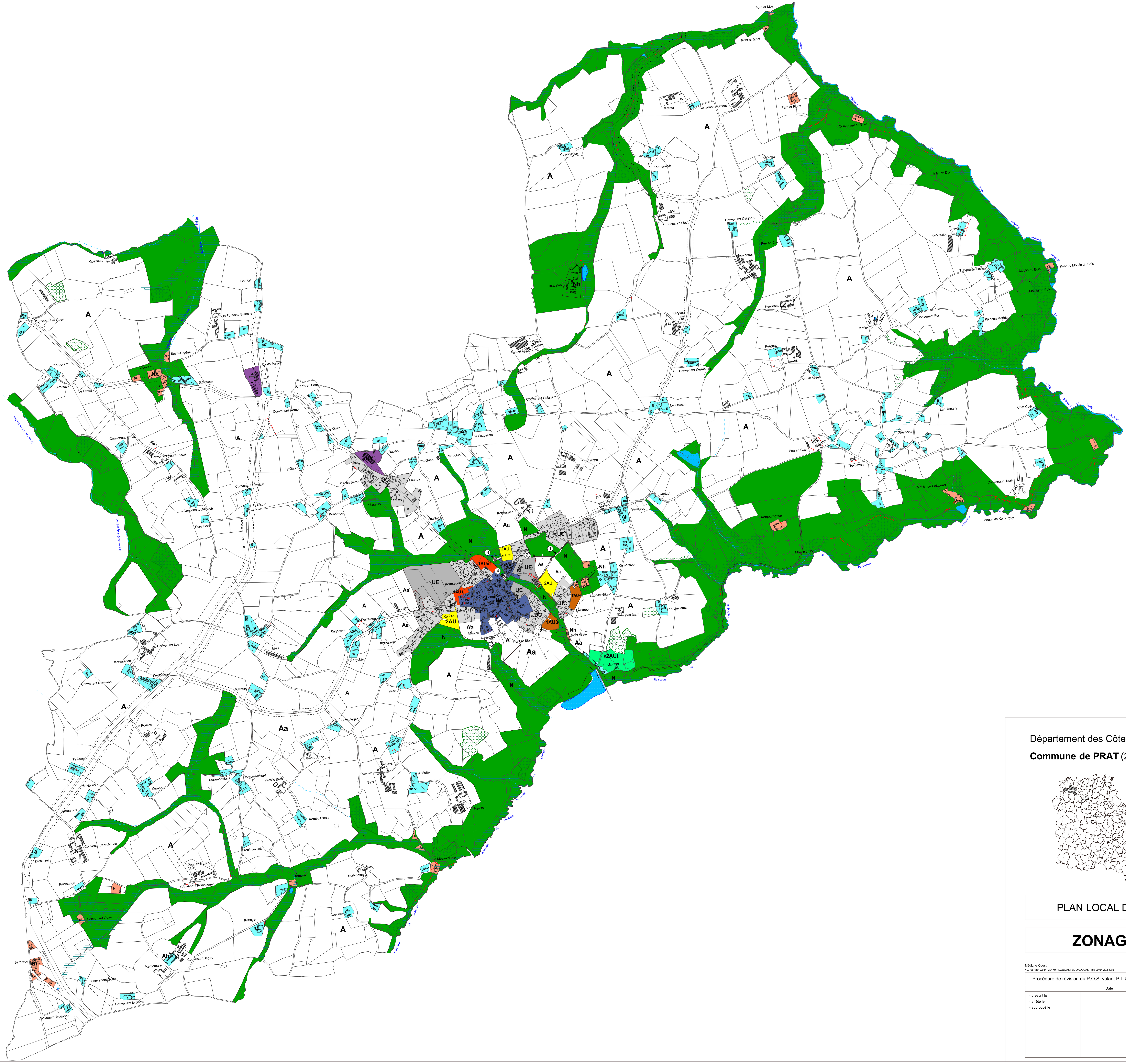

Département des Côtes d'Armor

Commune de PRAT (22140)

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE 2.1.A

Médiane-Ouest
40, rue Van Gogh 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS Tel: 09.64.22.88.35

Procédure de révision du P.O.S. valant P.L.U.	Date	Modification-Révision Date	Echelle
- prescrit le - arrêté le - approuvé le			1/8000